

### ACTUALITES

#### COUPONS SPORT

Le **Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or**, reconduit pour l'année scolaire 2015/2016 le dispositif « **COUPON SPORT** ». Il consiste en une **aide financière accordée aux familles** pour financer la pratique sportive chez les jeunes sous forme de coupons sport ANCV (Association Nationale pour les Chèques Vacances). [En savoir plus](#)

#### LOI NOTRe ET CONSEQUENCES

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) adoptée le 16 juillet 2015 fixe la répartition des compétences entre collectivités.

Consultez le [compte-rendu du Conseil des Ministres du 31 juillet 2015](#).

#### SIMPLIFICATIONS

L'ordonnance du 23 juillet 2015 portant **simplification du régime des associations** vise à alléger les contraintes pesant sur les associations et à sécuriser les structures en mauvaise santé financière. [En savoir plus](#)

**Des obligations en moins** : il n'est désormais plus obligatoire pour une association de tenir un registre spécial actant des modifications et changements affectant la structure.

**Un formulaire unique de subvention** : les demandes de subventions des associations auprès des financeurs publics se feront désormais sur la base d'un formulaire CERFA unique. Jusqu'ici, seul l'Etat disposait du dossier unique de demande de subvention alors que les collectivités territoriales n'y étaient pas soumises.

**Pour les fédérations sportives** : suppression de la procédure de reconnaissance d'utilité publique des fédérations sportives agréées, ce caractère leur sera accordé de plein droit.

**Pour les associations sportives** Une association sportive adhérente d'une fédération elle-même agréée est désormais exemptée d'une procédure d'agrément.

### EMPLOI

#### CREATION D'UNE AIDE A L'EMBAUCHE D'UN PREMIER SALARIE

Une nouvelle aide financière pour les très petites entreprises embauchant leur premier salarié a été créée par la publication du décret n°2015-806 du 3 juillet 2015.

Cette aide est temporaire et s'applique aux contrats dont la date d'effet est comprise entre le **9 juin 2015 et le 8 juin 2016**. Pour y prétendre, l'employeur doit notamment recruter le salarié en CDI ou en CDD à temps plein ou à temps partiel de plus de 12 mois et ne pas avoir recruté de salariés (hors période d'essai) dans les 12 mois précédents.

Le montant de l'aide s'élève à **4 000 € sur 2 ans** à raison de 500 € par trimestre travaillé.

A noter : cette aide ne peut être cumulée avec une autre aide de l'Etat à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi pour le même salarié. [En savoir plus](#)

[Téléchargez le décret n°2015-806 du 3 juillet 2015](#)

#### UNIFORMATION DEVIENT L'OPCA DE LA BRANCHE SPORT

Depuis juillet 2015, **Uniformation est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)** de la branche sport.

A partir de 2016, tous les employeurs relevant de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) devront ainsi verser leurs contributions relatives à la formation professionnelle auprès de cet organisme. Celles-ci seront calculées sur la base de la masse salariale 2015 et sur la base des taux conventionnels négociés par les partenaires sociaux (avenant n°98 étendus). Votre interlocutrice en Côte-d'Or : **Nathalie CHAULEUR**.

[En savoir plus](#)

### FORMATIONS

#### COMPTABILITE

Le **CDOS de Côte-d'Or** organise une formation comptabilité avec le logiciel CASICO le **vendredi 16 octobre 2015** de 19h à 22h. Consultez les modalités : [ICI](#).

#### SECOURISME

Le **CDOS de Côte-d'Or** propose aux **licenciés sportifs dans le département**, des stages pour l'obtention du diplôme **PREVENTION ET SECOURS CIVIQUE DE NIVEAU 1 (PSC 1)**. Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions : [ICI](#).